

Le 30 juin 2010

PRESSE

communiqué

72% DU DIVIDENDE 2009 SERA PAYE EN ACTIONS

L'option pour le paiement du dividende en actions a largement retenu l'intérêt des actionnaires de Saint-Gobain : **72,1% du montant mis en distribution sera payé en actions**. Ce fort taux de souscription témoigne de la confiance des actionnaires dans la stratégie et les perspectives de développement du Groupe à long terme, **et permet au Groupe Saint-Gobain de consolider ses fonds propres de 368 millions d'euros**.

En conséquence, 12,9 millions d'actions nouvelles seront émises, représentant 2,5% du nombre d'actions composant le capital social.

Ces actions, qui seront créées et livrées le 2 juillet 2010, porteront jouissance à compter du 1er janvier 2010 et seront assimilées, dès leur création, aux actions existantes. Elles feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation le 2 juillet 2010 sur le marché NYSE Euronext Paris.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain à la date du 30 juin 2010 est porté à 2 123 millions d'euros. Il est divisé en 530,8 millions d'actions au nominal de quatre euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Pour les actionnaires ayant opté pour le dividende en numéraire, le paiement interviendra également le 2 juillet 2010, et représentera pour le Groupe un versement total de 141,8 millions d'euros.

Au cours de leur Assemblée Générale du 3 juin 2010, les actionnaires de Saint-Gobain avaient fixé le dividende au titre de l'exercice 2009 à 1 euro par action et approuvé la possibilité d'un versement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles émises au prix unitaire de 28,58 euros. La période d'option ouverte le 9 juin 2010 s'est achevée le 23 juin 2010.

Contacts analystes, investisseurs	Contact presse
Florence TRIOU-TEIXEIRA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29	Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48